

## PROCÉDURE DEMANDE DE SUBVENTION

### Préalable

Dans le cadre de son projet de territoire, la Communauté de communes met en œuvre une politique active autour de 5 enjeux majeurs :

- ✧ **Parcours de vie**
- ✧ **Cadre de vie**
- ✧ **Adaptation climatique**
- ✧ **Economie**
- ✧ **Finances**

regroupant différentes stratégies comme, par exemple, **améliorer le parcours de santé à tous âges de la population, favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap, rendre accessible au plus grand nombre une offre sportive, de loisirs, culturelle et patrimoniale variée sur notre territoire, agir pour une mobilité plus durable...**

C'est dans cet environnement de travail ambitieux et dynamique que la 2CCAM souhaite accompagner les acteurs du territoire.

Vous êtes une association, une structure d'insertion, de l'Economie Sociale et Solidaire, un organisme public/privé... ? Vous souhaitez demander un soutien financier à la communauté de communes Cluses Arve et Montagnes afin de vous aider à développer un projet, une action, un dispositif, un évènement sur le territoire ? Vous devez pour cela répondre à la procédure décrite dans ce formulaire.

### Éléments du dossier

- ✧ Un courrier adressé au Président de la 2CCAM expliquant vos motivations et vos besoins
- ✧ Le tableau excel de demande de subvention dûment complété (**à télécharger sur le site de la 2CCAM rubrique « Vos services » « demander une subvention »**)
- ✧ L'attestation sur l'honneur de souscription au contrat d'engagement républicain dûment signée

### Point de vigilance

Pour tout projet, merci de renseigner les indicateurs permettant de dresser un bilan de votre action en fin d'année ou fin d'action

Pour les organismes ayant perçu une subvention l'année précédent la demande, un bilan détaillé est à transmettre avant la fin du premier trimestre de l'année N+1

### Date de dépôt des dossiers

**Les dossiers sont à déposer avant fin janvier de l'année N.**

Processus de validation des demandes sur le 1<sup>er</sup> semestre :

- ✓ Etude de la recevabilité des demandes ;
- ✓ Analyse des dossiers en commission intercommunale service à l'Habitant
- ✓ Validation en conseil communautaire des demandes
- ✓ Transmission des réponses aux demandeurs

### Contacts

Service Habitat et Solidarités : [contact@2ccam.fr](mailto:contact@2ccam.fr) ou 04 57 54 22 00